



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Mairie de Montescot**

Département des Pyrénées Orientales

## PROCES VERBAL DE LA

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 29 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf octobre à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

**Présents** : M. Louis SALA, Mme Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, M. Robert RAMIO, Mme Christiane GRIOT, M. Philippe HUGUENIN, Mme Marie-Christine NEREAU, Mme Eliane BERDAGUER, M. Sébastien SANCHEZ, M. Mickael MAROLLEAU, Mme Magali RIBES, Mme Sylvie PONCET, Mme Myriam DARDENNE, Mme Sandra MATHEU,

**Absents excusés** : Mme Christine RUIZ procuration à M. SANCHEZ, M. Ludovic BARBRY procuration à Mme HUGUEN-RIGAILL, Mme Véronique VILLARD procuration à Mme DARDENNE, M. Michel PALAU

**Absents** : M. Jonathan PARON, M. Cyril MOVSESSIAN,

**Secrétaire** : Mme Magali RIBES

**Date de la convocation** : 24 octobre 2014

#### **I/ AFFAIRES GENERALES**

##### **Délibération N° 2014/72**

##### **LOCATION GERANCE CAFE DE L'UNION**

**Le Maire** expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur Movssessian souhaitant mettre un terme au bail de location gérance du Café de l'Union, ainsi que la réponse qui lui a été adressé. Il présente la candidature de Madame Stéphanie PARRA pour la reprise de cette location gérance.

Il propose à l'assemblée d'établir à Mme Stéphanie Parra, un bail de location gérance pour le bar de l'Union sis 3 rue du Canigou au loyer mensuel de 150 € payable trimestriellement et d'avance, pour une durée de 3 ans.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur cette affaire.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande de Madame Stéphanie PARRA
- **DIT** qu'il sera établi un bail de location gérance aux conditions suivantes discutées préalablement avec l'intéressée :
  - Pour la location-gérance du café de l'Union sis 3 rue du Canigou comprenant un rez-de-chaussée et un étage d'une superficie totale de 71 m<sup>2</sup>
  - loyer des murs et du fonds fixé à 150.00 € mensuel, caution de deux mois de loyers encaissée à la signature du contrat d'un montant de 300.00 €.
- **DONNE DELEGATION** au maire pour la signature du bail d'une durée de 3 ans à compter du 15 novembre 2014.

### Délibération N° 2014/73

#### REGLEMENTATION DE CIRCULATION SUR LES CHEMINS D'ENTRETIEN DE L'AGOUILLE DE LA MAR

Attendu que :

Les chemins d'entretien situés le long de l'Agouille de la Mar sont la propriété du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet/Saint-Nazaire.

Il est constaté que les véhicules motorisés les utilisent à des fins autres que celles du simple accès aux propriétés riveraines, perturbent les lieux et dégradent les chemins et l'environnement.

Le syndicat n'ayant pas les pouvoirs de police, il appartient à chaque commune de délibérer pour règlementer les accès aux chemins situés sur leur territoire.

**Le Maire** propose d'interdire l'accès aux chemins à tout véhicule motorisé sauf ayants droits et véhicules de service du SMBVR.

Dit que la pose et la fourniture des panneaux seront pris en charge par le SMBVR.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **INTERDIT** l'accès de tout véhicule sur les chemins d'entretien situés le long de l'Agouille de la Mar sauf pour les ayants droits et les véhicules du SMBVR
- **DIT** que la pose et la fourniture des panneaux seront pris en charge par le SMBVR.
- **DIT** que cette délibération sera transmise au Président du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents, et de l'étang de Canet/Saint-Nazaire

### Délibération N° 2014/74

#### COMMANDE DE PLANTATIONS A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

**Le Maire** propose à l'assemblée de solliciter le concours de la pépinière départementale qui peut fournir des plants d'arbres et d'essences arbustives destinés à l'embellissement des espaces verts publics de la commune.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** du Conseil Général la fourniture gratuite, par la Pépinière Départementale, des plants dont la liste est annexée à la présente délibération,
- **PRECISE** que les dits plants serviront à l'embellissement :
  - du cimetière,
  - du terrain pétanque,
  - du terrain tennis,
  - du grand parc,
  - de l'aire de loisirs
  - du quartier Avall rich
  - du mail et rond point
- **HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences

## II/ FINANCES

### Délibération N° 2014/75

#### **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°2 - BUDGET COMMUNAL VIREMENT DE CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide du virement des crédits suiv

SECTION DE FONCTIONNEMENT DESIGNATION	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<b>D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>19 000.00 €</b>	
D 64131 : Personnel non titulaire	6 000.00 €	
D 64161 : Emplois-jeunes	13 000.00 €	
<b>D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>9 500.00 €</b>
D 60631 : Fournitures d'entretien		600.00
D 60632 : Fournitures de petit équipement		1 500.00
D 6064 : Fournitures administratives		300.00
D 6067 : Fournitures scolaires		1 600.00
D 61521 : Entretien terrains		600.00
D 61522 : Entretien Bâtiments		600.00
D 61558 : Entretien autres biens immobiliers		600.00
D 6156 : Maintenance		400.00
D 6182 : Documentation générale et technique		300.00
D 6184 : Versements à des organismes de formation		100.00
D 6248 : Divers		2 900.00
<b>D 65 : Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>9 500.00 €</b>
D 6531 : Indemnités		9 400.00 €
D 6533 : Cotisations de retraite		100.00 €

### Délibération N° 2014/76

#### **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°3 - BUDGET COMMUNAL 2014 AUGMENTATION DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT REPORT DES RAR 2013**

**Monsieur le Maire expose** la demande des services du contrôle de légalité de la préfecture des Pyrénées-Orientales, de mise concordance du budget communal 2014 avec le compte administratif 2013 par le report des restes à réaliser de l'année 2013 dans la section investissement.

Les services fiscaux confirment la nécessité d'intégration des restes à réaliser de l'année 2013 au budget communal 2014, par le vote d'une décision modificative budgétaire de l'assemblée délibérante.

Ils précisent que l'assemblée peut, s'il y a lieu, modifier ou annuler ces restes à réaliser en section d'investissement par une nouvelle décision modificative qui peut être votée à la suite de celle-ci.

**Monsieur le Maire propose** au Conseil Municipal de reporter les restes à réaliser de l'année 2013 en section d'investissement sur le budget communal 2014, selon la liste détaillée et annexé à la présente.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à la majorité 13 voix pour 3 abstentions Mme Dardenne, Mme Villard par procuration à Mme Dardenne, Mme Matheu,

- **Décide** l'augmentation des crédits en section d'investissement afin de reporter la totalité des restes à réaliser de l'année 2013 qui se présente comme suit :
  - RECETTE : Total Recette A 16 : 878 268.00 €
  - DEPENSE : Total Dépense A 21 : 64 986.00 €  
Total Dépense A 23 : 143 651.00 €

- **Approuve** la liste annexée à la présente délibération précisant les comptes à modifier.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### Délibération N° 2014/77

#### **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°4 - BUDGET COMMUNAL 2014**

#### **DIMINUTION DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT ANNULATION DES RAR 20**

**Monsieur le Maire rappelle** à l'assemblée qu'il est possible de modifier ou de supprimer les restes à réaliser de l'année 2013, par le vote d'une décision modificative diminuant les crédits en section d'investissement affectés à cet effet.

**Monsieur le Maire propose** au Conseil Municipal d'annuler les restes à réaliser de l'année 2013 en section d'investissement sur le budget communal 2014, selon la liste détaillée et annexée à la présente.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à la majorité 13 voix pour 3 abstentions Mme Dardenne, Mme Villard par procuration à Mme Dardenne, Mme Matheu,

- **Décide** la diminution des crédits en section d'investissement afin d'annuler la totalité des restes à réaliser de l'année 2013 qui se présente comme suit :
  - RECETTE : Total Recette A 16 : - 878 268.00 €
  - DEPENSE : Total Dépense A 21 : - 64 986.00 €  
Total Dépense A 23 : - 143 651.00 €
- **Approuve** la liste annexée à la présente délibération précisant les comptes à modifier.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### III/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant soulevée,

**La séance est levée à 20h45**

**Fait à Montescot le 4 novembre 2014**

**Le Maire,**

**Louis SALA**